



Histoire de l'assurance vie en France

De la mutualité antique au premier placement des Français

PUBLIC

Étudiants, CGP,
assureurs,
mandataires,
courtiers en
assurances

DURÉE

3 h 30
6 parties +
évaluation

MODALITÉS

E-learning
asynchrone sur la
plateforme (LMS) ou
présentiel

PRÉREQUIS

Notions de base en
droit civil et en
fiscalité du
patrimoine

● Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- **situer** les grandes étapes de l'assurance vie, de l'Antiquité à nos jours ;
- **expliquer** pourquoi l'assurance sur la vie a été interdite en France de 1681 au début du XIXe siècle ;
- **identifier** les textes et arrêts fondateurs : Cass. civ. 16 janvier 1888, lois de 1905 et de 1930, Code des assurances de 1976, Cass. ch. mixte 23 novembre 2004 ;
- **décrire** la construction du régime fiscal de l'assurance vie (durée de 8 ans, articles 757 B et 990 I du CGI, PFU) ;
- **mobiliser** cette histoire dans le conseil patrimonial : antériorité fiscale, contrats « ancienne génération », clause bénéficiaire.

● Compétences visées

Analyse juridique : qualifier un contrat d'assurance vie, comprendre le droit propre et direct du bénéficiaire et ses limites (primes manifestement exagérées).

Conseil patrimonial : repérer la valeur fiscale d'un contrat ancien et argumenter face à une proposition de rachat ou de regroupement.

● Méthodes et moyens pédagogiques

- Support de cours de 48 diapositives, téléchargeable au format PDF ;
- frises chronologiques, tableaux de synthèse et graphique d'évolution des rendements des fonds en euros ;
- étude de cas pratique corrigée : la valeur d'un contrat souscrit en 1988 ;
- bibliographie : textes officiels, jurisprudence, études et données de marché (France Assureurs, ACPR).

● Modalités d'évaluation

Évaluation formative : cas pratique en fin de parcours, avec éléments de corrigé.

Évaluation finale : QCM de 15 questions. Validation des acquis à partir de **10 bonnes réponses sur 15**.



● Contenu de la formation

Partie	Thèmes abordés	Durée
Intro	Pourquoi étudier l'histoire de l'assurance vie ? Objectifs, plan, chiffres clés 2025 (encours de 2 107 M€, collecte nette de 50,6 M€).	10 min
1	Les origines (Antiquité - XVIe siècle). Collèges funéraires romains, table d'Ulpian, prêt à la grosse aventure et naissance de l'assurance maritime, premier contrat d'assurance vie connu (Londres, 1583).	25 min
2	Interdiction, tontines et actuariat (XVIIe - XVIIIe siècles). Ordonnance de la Marine de 1681, arguments de l'interdiction, tontines de Lorenzo Tonti, naissance de la science actuarielle (Pascal, Halley, Dodson), l'Equitable (1762), Compagnie royale (1787) et suppression de 1793.	35 min
3	Légalisation et premier essor (XIXe siècle). Avis du Conseil d'État (1818) et ordonnance du 22 décembre 1819, stipulation pour autrui, arrêt de la Cour de cassation du 16 janvier 1888 (droit propre et direct du bénéficiaire), loi du 17 mars 1905 sur le contrôle de l'État.	30 min
4	Le cadre juridique moderne (1905 - 1976). Loi Godart du 13 juillet 1930 et correspondance avec les articles L132-8 à L132-21 du Code des assurances, nationalisation de 1946, Code des assurances de 1976, inflation et naissance des supports en unités de compte.	30 min
5	L'âge d'or (1980 - 2018). Bancassurance et multisupports, fiscalité des rachats (6 puis 8 ans, PFU 2018), fiscalité au décès (contrats antérieurs à 1991, art. 757 B et 990 I du CGI), contrats DSK et NSK, amendement Fourgous, rendements des fonds en euros de 2000 à 2025.	40 min
6	L'assurance vie au XXIe siècle. Cass. ch. mixte 23 novembre 2004 (aléa du contrat), protection des bénéficiaires (lois de 2005, 2007 et loi Eckert de 2014), Eurocroissance, loi Sapin 2, lois PACTE (2019) et Industrie verte (2023), chiffres 2025.	30 min
Synthèse	Fris chronologiques, points clés et cas pratique : valeur d'un contrat ancien et conseil face à un regroupement.	20 min
Éval.	QCM final de 15 questions et corrigé commenté.	10 min

Durée totale indicative : 3 h 30. En e-learning, l'apprenant progresse à son rythme ; les durées sont données à titre indicatif.

● Principales références

Textes : Ordonnance de la Marine (1681) ; loi du 17 mars 1905 ; loi du 13 juillet 1930 ; loi n° 46-835 du 25 avril 1946 ; décret n° 76-666 du 16 juillet 1976 ; Code des assurances, art. L132-1 et suivants ; CGI, art. 757 B et 990 I.

Jurisprudence et études : Cass. civ. 16 janvier 1888 ; Cass. ch. mixte 23 novembre 2004 ; France Assureurs et ACPR, « L'assurance vie en 2025 » ; Y. Lambert-Faivre et L. Leveneur, *Droit des assurances*, Dalloz.

● Formateur et contact

Conception et animation : Frédéric Fernandez, Ovalie Formation.

Contact : contact@ovalieformation.com
227 route de Grenade, 31700 Blagnac

Accessibilité : les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter l'organisme avant l'inscription afin d'étudier les adaptations possibles.